

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2026-86
Autorisation l'organisation d'un concert le 27/06/2026

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R610-5 du Code Pénal,

Vu l'organisation d'un concert par la médiathèque de Puissalicon le samedi 27 juin 2026 sur le parking du château d'eau,

Considérant qu'il y a lieu de répondre favorablement à cette demande,

Arrête

Article 1

La médiathèque de Puissalicon est autorisée à organiser la manifestation dénommée supra, le samedi 27 juin 2026 de 19h00 à 23h30, sur le parking du château d'eau.

Article 2

L'organisateur devra restituer en l'état, les lieux mis à sa disposition.

Il utilisera ceux-ci dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène, des bonnes mœurs et des normes de sécurité.

A l'issue de la manifestation, le parking du château d'eau sera débarrassé de tout objet et de tout détritrus, au moyen des conteneurs pour ordures ménagères prévus à cet effet. Concernant les déchets recyclables (cartons, papiers, bouteilles, plastiques, verres), l'organisateur devra utiliser les conteneurs de tris situés dans le village.

Article 3

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et la Police Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notification le 16/06/2026

Publication sur le site internet de la commune le 16/06/2026

Transmission au représentant de l'état le 16/06/2026

Puissalicon le 16/06/2026

Michel FARENC
Maire

